

RAPPORT N° 02/5-31
au Conseil Municipal

OBJET

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Pour assurer la distribution des repas dans les cantines scolaires des écoles Primaires et Maternelles, lors de manifestations sportives qu'elle organise et les activités extra scolaires, la Ville a lancé une première procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de denrées alimentaires. Ce marché est valable du 8 février 2002 au 31 décembre 2002 et renouvelable une fois par reconduction expresse.

Toutefois, lors de l'exécution dudit marché, des nouveaux besoins sont apparus, notamment pour assurer le fonctionnement du centre de lecture du Brûlé.

C'est pourquoi il y a lieu de lancer une nouvelle procédure afin de satisfaire ses nouveaux besoins.

Vu les quantités en cause pour chacun des produits, afin de stimuler la concurrence, ils ont été regroupés par famille homogène. Une famille correspondra à un lot.

Sur cette base, le marché a donc été décomposé en 11 lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct conformément à l'article 10 du CMP.

Par ailleurs, compte tenu des délais de publicité (52 jours) et des dates des prochains conseils municipaux, un AAPC a déjà fait l'objet d'une publication aux journaux locaux, national et européen et ce afin de pouvoir notifier le marché au(x) futur(s) candidat(s) retenus par la CAO, pour permettre le bon déroulement des activités pendant les vacances scolaires de Décembre 2002 - Janvier 2003.

Je vous demande en conséquence :

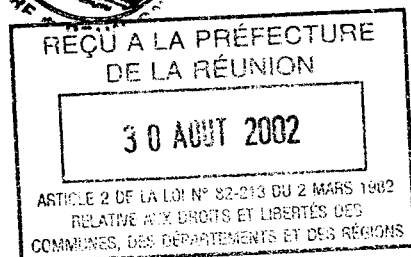
- 1- de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 58 à 60 et 72 du CMP).
 - Le marché est décomposé de 11 lots dont le détail est annexé à la présente délibération.

RAPPORT N° 02/5-31

- Marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot (cf. document annexe) sur la base d'un prix unitaire TTC ou d'un coefficient de majoration par rapport à une mercuriale.
 - Durée : de la notification au 31/12/2002 renouvelable 1 fois
 - Enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 330.000 € par an, les crédits définitifs seront inscrits au BP 2002 sous le chapitre 606 – article 23.
- 3- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché
- 4- de m'autoriser à passer un ou plusieurs marché(s) à bons de commandes avec le ou les fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié (art. 35 I 1^{er} du CMP).
- 5- D'autoriser la signature des marchés par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/5-31
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 août 2002**

OBJET

**ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le chapitre 606 / article 23 du BP 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(3 votes par abstention)**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de denrées alimentaires.

ARTICLE 3

Approuve le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

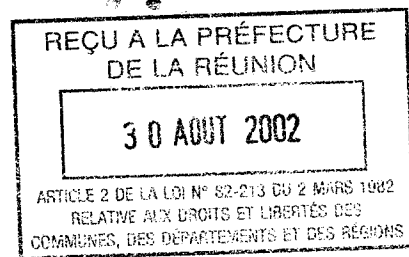
DELIBERATION N° 02/5-31

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s) avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le **30 AOUT 2002**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



ANNEXE 1

LOT 1 : SURGELES	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
AGNEAU	KG	SITE	1 000	1 500
BATONNET de POISSON	KG	SITE	2 000	4 000
BEURRE PORTION	U	SITE	4 000	6 000
CREVETTE DECORTIQUEE	KG	SITE	2 000	3 000
LEGUMES COUSCOUS	KG	SITE	1 600	2 500
POMME SAUTEE PRE-FRITE	KG	SITE	4 000	5 000

LOT 2 : PETIT DEJEUNER	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
BISCUIT SEC	U	SITE	176 000	330 000
CEREALES	U	SITE	90 000	100 000

LOT 3 : SANDWICH	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
SANDWICH PREPARE AU POULET	U	SITE	5 000	20 000
SANDWICH PREPARE AU THON	U	SITE	5 000	20 000

LOT 4 : FRUITS	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
FRAISE	KG	SITE	4 000	4 500
GOYAVIER	KG	SITE	2 000	2 500

LOT 5 : GATEAUX	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
GATEAU BANANE	U	SITE	20 000	22 000
GATEAU MANIOC	U	SITE	20 000	22 000
GATEAU PATATE	U	SITE	20 000	22 000

LOT 6 : GROSSISTE	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
CHOCOLAT EN POWDRE	POT	SITE	50	200
FARINE	KG	SITE	60	100
PATE DE PIMENT (pour couscous)	BTE	SITE	300	500
POTAGE aux LEGUMES	L	SITE	2 000	3 000
SEMOULE EXOTIQUE PRE-CUITE	KG	SITE	4 000	6 000

LOT 7 : LEGUMES	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
BREDE CHOUCOU	KG	SITE	50	80
CITRON JAUNE	KG	SITE	20	40
CRESSON	KG	SITE	70	100
GROS PIMENT	KG	SITE	20	30
GROSSE TOMATE	KG	SITE	100	150
POIREAU	KG	SITE	70	100
POIVRON (vert-jaune-rouge)	KG	SITE	15	25

	UNITE	LIVRAISON	Qté Mini	Qté Maxi
LOT 8 : PAIN (hamburger)	U	SITE	40 000	50 000

LOT 9 : BOISSON GAZEUSE	U	SITE	20 000	30 000
--------------------------------	---	------	--------	--------

LOT 10 : MERGUEZ	KG	SITE	800	1 500
-------------------------	----	------	-----	-------

LOT 11 : PETITS JACQUES BATTUS	KG	SITE	2 400	5 000
---------------------------------------	----	------	-------	-------